



Prêt de 60000 dollars pour payer l'hypothèque d'un conjoint

Par **brivard**, le **03/03/2008** à **20:14**

Bonjour, rnrnJ'ai l'intention de prêter 60000 dollars à mon conjoint pour libérer son hypothèque. Sur le contrat notarié de la maison mon nom apparaît comme co- propriétaire. Est-ce que je suis certaine qu'en cas de décès, de séparation, d'invalidité ou d'incapacité, je pourrai avoir mon argent? Il a des enfants qui seront ses héritiers. Le patrimoine familiale est-ce que ça peut nuire au règlement du paiement? En cas d'incendie est-ce que je dois être inscrite sur le contrat d'assurance? Quoi faire pour avoir un contrat en béton?.rnrnMerci. rnrnBrivard

Par **Visiteur**, le **03/03/2008** à **20:33**

Vous ne précisez pas quel est votre régime matrimonial...?rnrnCar vous êtes soit en communauté, soit en indivision sur ce bien, voire en co-propriété si vous disposez de statuts (SCI...).rnrnSi vous "prêtez", sur vos bien propres, faites ce prêt officiellement (acte sous seing privé que vous faites enregistrer ou établir par le notaire).rnrnDans l'acte, l'objet du prêt devra être mentionné.rnrnVous disposerez ainsi d'une créance à faire valoir en cas de liquidation du régime matrimonial.rnrnLe propriétaire d'un bien doit être assuré, c'est une précaution élémentaire lui ou vous, vu que vous êtes co-propriétaire.